CONTRAT AMAP / FROMAGES 2015
Du 21 Avril 2015 compris au 20 octobre compris

Les engagements du producteur, représenté par Mathias Chebrou
La ferme du vieux Chêne – 11 rue du vieux chêne, le puy de fosses – 79360 LES FOSSES
lafermeauxpoitevines@gmail.com
- Être adhérent de l'AMAP de Benet.
- Fournir du lait et du fromages de chèvres poitevines, produits sur la ferme selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (AB).
- Livrer et distribuer les produits tous les 15 jours aux heures et lieux de distributions prévus.
- Recevoir sur la ferme les adhérents de l'association au moins une fois par an si demande.
- Assurer la qualité sanitaire des produits livrés

Engagement du consommateur adhérent à l'association Du Pré au Panier
Nom – Prénom

Adresse

Tel

Mail

- Être adhérent de l'AMAP de Benet.
- Acheter sa part à l'avance par chèque (chaque chèque sera remis au froager par le référent pour encaissement au début de chaque période couverte par ce chèque)
- Venir chercher chaque 15aine les produis retenus dans ce contrat (ou se faire remplacer pa quelqu'un) aux heures et lieux de distributions prévus.
- Respecter la chaîne du froid dès la distribution

Modalités de distribution :
- L'engagement se fait sur 6 mois.
- le consommateur pourra reporter ou anticiper la fourniture d'un panier par contrat, en le précisant au fromager 2 semaines à l'avance
- Le consommateur pourra varier sa commande à l'intérieur de chaque ligne (affinage nature/ cendré...) en avertissant le fromager 2 semaines à l'avance et si les stocks de ce dernier le permettent.

Choix des produits par quinzaine :

Produit	Nature			Cendré			quantité totale	prix unitaire	quantité totale
	frais	mi-affiné	affiné	frais	mi-affiné	affiné			
Lait 1 litre								2,00	
faisselle								2,50	
Palet								2,00	
crottin								2,50	
chabis								3,00	
brique								3,70	
pyramide								3,70	
mothais								3,70	
bûche								4,80	
carré poitevin								4,80	
						Total par semaine			
							x 14 distributions		
						Total contrat =			

Les paiements se feront à la signature du contrat, soit par règlement global soit en six chèques à l'ordre de La Ferme du Vieux chêne.

Chèque n° …….…… ; à encaisser en mai 2015

Chèque n° …….…… ; à encaisser en juin 2015

Chèque n° …….…… ; à encaisser en juillet 2015

Chèque n° …….…… ; à encaisser en août 2015

Chèque n° …….…… ; à encaisser en septembre 2015

Chèque n° …….…… ; à encaisser en octobre 2015

Fait en 2 exemplaires, le

Le fromager L'adhérent

Référent fromage : Marie Claude AUNEAU GIRAL
legrandnauvert@hotmail.fr